

MYCOUP

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) No. 1907/2006

Date de revision: 19.06.2024 Version: 2.2/FR

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

.1. Identificateur de produit

Nom commercial : MYCOUP

Nom : Champignon mycorhizien: Glomus iranicum var. tenuihypharum 120 propagules/g.

Code du produit : -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Inoculant biologique

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

Symborg Business Development S.L.

P.I. Cabezo Cortado - Av. Jesús Martínez Cortado, 51.

30100 - Murcia - Espagne

T +34 968 899 250

symborg@symborg.es

Distributeur:

Corteva Agriscience France S.A.S.

1 bis avenue du 8 mai 1945, Bâtiment Equinoxe II,

78280 Guyancourt, France.

N° Vert 0800 470 810.

www.corteva.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	Numéro ORFILA/INRS		+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pas un mélange dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) : N'a pas de pictogramme de danger Mention d'avertissement (CLP) : N'a pas de mention d'avertissement

Composants dangereux : Ils ne contiennent pas de composants dangereux

Mentions de danger (CLP) : N'a pas de mention de danger

Conseils de prudence (CLP) : En cas de contact avec les yeux, lavez-les immédiatement et abondamment avec de l'eau et consultez un

médecin.

En cas d'accident ou de malaise allez immédiatement chez le médecin (si possible montrez-lui l'etiquette).

Phrases EUH : N'a pas de phrases EUH.

2.3. Autres dangers

Il contient des microorganismes. Cela peut provoquer des réactions de sensibilisation. Il est recommandé d'utiliser un équipement de protection respiratoire (appareil respiratoire jetable ou masque de filtrage, au moins EN 149 FFP3 ou l'équivalent) lors de la manipulation ou de l'application du produit.

SECTION 3: Composition/information sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

19.06.2024 FR (français) 1/5



Conforme au Règlement (UE) 1907/2006

	3.2. Mixture		
Nom Glomus iranicum var. tenuihypharum		Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	
		Pas un mélange dangereux conformément au Règlement (CE) № 1272/2008	

Textes des phrases R- et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de

malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Amener le sujet à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

Appeler un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts

et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Special hazards arising from the substance or mixture

Produits de décomposition dangereux en cas : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

u incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

Autres informations : Eviter la contamination des eaux de surface.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux

ou du visage. Porter un appareil de protection des yeux. Equipement de protection

individuelle. EN ISO 20345.

Procédures d'urgence : Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter une protection appropriée pour le corps, la tête et les mains.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non polluante.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Etiqueter les conteneurs et apposer des mentions de mise en garde contre tout contact.

Procédés de nettoyage : Nettoyer rapidement les épandages. Laver la zone souillée à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections (8, 13).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel

d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation

des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.].

19.06.2024 FR (français) 2/5



Conforme au Règlement (UE) 1907/2006

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau avant de quitter le travail. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver dans un endroit sec et frais. Protéger de la lumière.

Conditions de stockage

S'il n'est pas vide, éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

Contrôles de l'exposition

Protection des mains

: Gants résistants aux produits chimiques.

Protection oculaire

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par

des poussières aériennes.

Protection des voies respiratoires

Il est recommandé d'utiliser un équipement de protection respiratoire (appareil respiratoire jetable ou masque de filtrage, au moins EN 149 FFP3 ou l'équivalent) lors de la manipulation ou de l'application du produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielle

État physique : Solide Couleur : Brun clair Odeur Terre sèche

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

рΗ 9,06 - 9,86

pH solution

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Point de fusion Point de congélation Aucune donnée disponible Point d'ébullition Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C Aucune donnée disponible

Densité

1,20 g/ml Solubilité Aucune donnée disponible Log Pow Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique Aucune donnée disponible Propriétés explosives Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Non classé.

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

19.06.2024 3/5 FR (français)



Conforme au Règlement (UE) 1907/2006

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non prévisible dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non applicable.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Glomus iranicum var. tenuihypharum		
DL ₅₀ orale rat	Non déterminé	
DL ₅₀ cutanée rat	Non déterminé	
CL ₅₀ inhalation rat (mg/l)	Non déterminé	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non déterminé	
Cancérogénicité	Non déterminé	
Toxicité pour la reproduction	Non déterminé	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique	Non déterminé	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée	Non déterminé	
Danger par aspiration	Non déterminé	

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Glomus iranicum var. tenuihypharum	
Poisson – CSEO	Non déterminé
Daphnie – CSEO	Non déterminé
Algues - CSEO	Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Glomus iranicum var. tenuihypharum		
Persistance et dégradabilité	Bas, la demi-vie de 2 ans.	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Glomus iranicum var. tenuihypharum		
Bioaccumulation	Non accumulable à être dégradé par les microorganismes du sol	

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette évaluation n'est pas pertinente pour un produit à base de micro-organismes.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

T Le produit ne contient pas de composants ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

19.06.2024 FR (français) 4/5



Conforme au Règlement (UE) 1907/2006

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / ADN / RID / IMDG / IATA, il n'est pas classé comme marchandise dangereuse.

ADR/RID/ADN	IMDG	IATA
MATIÈRE NON DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT	MATIÈRE NON DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT	MATIÈRE NON DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement: Non

14.1. - 14.5.

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 – 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas un mélange dangereux conformément au Règlement (CE) Nº 1272/2008.

15.1.2. Directives nationales

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La législation nationale applicable peut être consultée dans la fiche de données de sécurité nationale.

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Il contient des micro-organismes. Elle pourrait conduire à une réaction de sensibilisation

Abbreviations:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR: Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

CL₅₀: Concentration Létale Médiane

CSEO: Concentration sans effet observé

DL₅₀: Dose Létale Médiane

EN/NE: Règlements Européens

EU/UE: Union Européenne

IATA: Association Internationale sur le Transport Aérien

IBC: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

ISO: Organisation internationale de normalisation

OMI: Organisation Maritime Internationale

PBT: Caractères persistants, bioaccumulables et toxiques

vPvB: Caractères très persistants et très bioaccumulables

REACH: Règlement No 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

STOT: Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles

Autres données

Date de publication: 28.12.2016
Version: 2.2/FR
Modifications: 1.3
Date de révision: 19.06.2024

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

19.06.2024 FR (français) 5/5